



DECLARATION LIMINAIRE

CSA FONCTION SPECIALISEE

04 mai 2023

Mr le Président, Mesdames, Messieurs

Nous sommes réunis pour la première fois dans le cadre de la formation spécialisée du CSA en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail qui remplacent depuis janvier 2023 le CHSCT.

Pour **la section locale Force Ouvrière Justice** cette instance représentative revêt une importance capitale dans le suivi des actions et des processus d'accompagnement de l'administration pénitentiaire en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail.

En effet, notre établissement pénitentiaire ne fait pas exception à la dégradation des conditions de travail des personnels tous grades et corps confondus.

Le constat est assez significatif du malaise réel de notre profession.

Des rythmes de travail soutenus, des heures supplémentaires qui explosent, les rappels incessants, charge de travail importante, une population pénale de plus en plus vindicative et agressive, un sentiment d'abandon se développe (problème de paie, manque d'écoute, etc....), perte d'autorité, épuisement professionnel, violence interne, conflits entre collègues, risques psycho-sociaux, etc...

A cela s'ajoute les conséquences d'un absentéisme ambiant qui participe à la détérioration de l'environnement socio-professionnel dans certains secteurs.

Par conséquent, **Force Ouvrière Justice** demande la mise en œuvre d'un calendrier dans le cadre de l'élaboration d'un plan local sur la qualité de vie au travail au sein de notre établissement pénitentiaire.

Force Ouvrière Justice demande également, l'augmentation des moyens alloués pour les acteurs de la prévention pour un meilleur accompagnement des conditions de travail des personnels au quotidien.

Parallèlement dans le contexte actuel, avec un triste record de la surpopulation pénale (73000) et l'incapacité flagrante de recruter de nouveaux agents au vu de la participation décevante lors des derniers concours (18%). Pour **Force Ouvrière Justice** l'équation est simple, tout est lié :

Sécuritaire-Indemnitaire et Statutaire.

Nous avons assez perdu de temps avec les attermolements et trahisons des autres syndicats, ce braquet de l'insuffisance qui les caractérisent (gilets par lames, « rangers », smic et internet pour les détenus), n'empêchera pas cette reconnaissance institutionnelle tant attendue par les personnels à travers cette réforme statutaire portée par **Force Ouvrière Justice**.

Une réforme statutaire à la hauteur des enjeux de la pénitentiaire de demain et garante de meilleures conditions de travail.

Adresse du Bureau local : espace Aréna 07 avenue des Peupliers
91700 Fleury-Mérogis

Mails : mafleury@fojustice.fr
fo.ma-fleury@justice.fr

Tél Externe : 0169723240/41
Tél Interne : 56314 / 56315- Fax : 01 60 15 56 15

 [Slp FO Fleury-Mérogis](#)

SLP FO Justice Fleury-Mérogis
Le 04 mai 2023

